



Assemblée générale

Distr. générale
29 mars 2006
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Nouvelle-Calédonie

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1–5	2
II. Situation politique	6–30	3
A. Aperçu	6	3
B. Organisation des pouvoirs publics	7	3
C. Évolution récente de la situation politique	8–25	3
D. Relations extérieures	26–30	7
III. Situation économique	31–50	8
A. Généralités	31–35	8
B. Emploi	36	9
C. Ressources minières	37–43	9
D. Tourisme	44–47	11
E. Autres secteurs économiques	48–50	12
IV. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	51–53	13
A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	51	13
B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	52	13
C. Assemblée générale	53	13



I. Généralités

1. La Nouvelle-Calédonie¹ est située dans l'océan Pacifique, à environ 1 500 kilomètres à l'est de l'Australie et 1 700 kilomètres au nord de la Nouvelle-Zélande. Elle comprend une île principale – la Grande Terre – et des îles plus petites – les îles Loyauté (Ouvéa, Maré, Lifou et Tiga), l'archipel des Bélep, l'île des Pins et les îles Huon. Il y a aussi plusieurs îlots inhabités au nord des îles Loyauté. La superficie de la Grande Terre est de 16 750 kilomètres carrés et celle du territoire de 19 103 kilomètres carrés. Nouméa, la capitale, est située dans le sud de la Grande Terre. Le territoire est divisé en trois provinces, les provinces Sud et Nord (situées sur la Grande Terre) et les îles Loyauté.

2. En août 2004, d'après le nouveau recensement fait par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la Nouvelle-Calédonie comptait 230 789 habitants, soit 33 953 (ou 14,7 %) de plus qu'en 1996, date du dernier recensement². Le recensement de 2004, qui était axé sur les groupes régionaux plutôt qu'ethniques, a suscité des controverses et provoqué un boycottage de la part du mouvement autochtone, dont les membres déploraient l'omission de questions portant sur l'appartenance ethnique. Ces questions avaient été retirées suite à l'intervention du Président français, qui les avait qualifiées de scandaleuses et d'illégales.

3. Entre-temps, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'organiser un nouveau recensement en 2005 afin d'obtenir des informations concernant la composition ethnique de la population du territoire³. Selon le recensement précédent, qui remonte à 1996, la Nouvelle-Calédonie est peuplée de Mélanésiens autochtones connus sous le nom de Kanaks (42,5 %), de résidents de souche européenne, principalement française (37,1 %), de Wallisiens (8,4 %), de Polynésiens (3,8 %) et de résidents d'autres origines, essentiellement des Indonésiens et des Vietnamiens (8,2 %). Près de la moitié de la population était âgée de moins de 25 ans.

4. Malgré l'accroissement sensible de la population entre 1996 et 2004, les caractéristiques démographiques sont restées inchangées : la majorité de la population (68 %) vivait dans la province Sud, essentiellement autour de l'agglomération de Nouméa, 21 % dans la province Nord et seulement 10,6 % dans les îles Loyauté. En 1996, la population autochtone kanake représentait près de 78 % de la population de la province Nord, 97 % de la population des îles et seulement 25,5 % de la population de la province Sud. La deuxième catégorie principale, à savoir les personnes de souche européenne, résidait à 89 % dans la province Sud. La langue officielle est le français, et 28 dialectes mélanésiens ou polynésiens sont en outre parlés.

5. L'Accord de Nouméa (A/AC.109/2114, annexe), signé en mai 1998 entre le Gouvernement français, le Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) – indépendantiste – et le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) – intégrationniste – a radicalement modifié le système politique et administratif de la Nouvelle-Calédonie. Aux termes de cet accord, les parties néocalédoniennes ont opté pour une solution négociée et une autonomie progressive vis-à-vis de la France et non pour un référendum immédiat sur le statut politique. Le transfert des compétences a commencé en 2000 et doit prendre fin dans 15 à 20 ans lorsque le territoire se prononcera pour l'indépendance totale ou pour un statut

d'État associé. Le processus politique et législatif en cours et les nouveaux mécanismes institutionnels en place en Nouvelle-Calédonie sont décrits dans le rapport de 2005 (se reporter aux paragraphes 6 à 10 ainsi que 30 et 31 du document A/AC.109/2005/13). La section III ci-après décrit les caractéristiques de la situation économique et de l'emploi en Nouvelle-Calédonie, ainsi que les dispositions prises actuellement pour appliquer une politique visant à remédier aux déséquilibres économiques et sociaux existant entre la province Sud, plus prospère, et la province Nord et les îles Loyauté, moins développées.

II. Situation politique

A. Aperçu

6. Comme le mentionne le paragraphe 5, se reporter au rapport de 2005 (*ibid.*, par. 6 à 10) pour de plus amples détails.

B. Organisation des pouvoirs publics

7. Aucun fait nouveau n'a été signalé depuis le rapport de 2005 (*ibid.*, par. 11 à 16 ainsi que 25 et 26).

C. Évolution récente de la situation politique

8. Depuis la ratification de l'Accord de Nouméa par la population néo-calédonienne et sa codification en droit français, la Nouvelle-Calédonie n'est plus un territoire d'outre-mer. Le Gouvernement français la considère désormais comme une collectivité *sui generis*, dotée d'institutions conçues pour elle seule, et à laquelle seront transférées, de manière progressive mais irréversible, certaines des compétences de l'État.

9. Depuis 25 ans, la scène politique est dominée par le RPCR, fondé et dirigé jusqu'en 2005 par M. Jacques Lafleur, Président de longue date de la province Sud. Selon la Puissance administrante, cette domination d'un parti unique a provoqué un malaise grandissant qui a débouché, à quelques mois à peine des élections générales en Nouvelle-Calédonie, sur la création d'un nouveau parti appelé l'Avenir ensemble (AE)⁴. Le parti AE est opposé à l'indépendance totale vis-à-vis de la France. Ce parti est cependant considéré comme étant plus ouvert au dialogue avec le mouvement autochtone kanak et favorable à l'application intégrale de l'Accord de Nouméa. Le mouvement autochtone est représenté par le FLNKS, une coalition rassemblant plusieurs groupes indépendantistes, dont seuls l'Union calédonienne (UC) et le Parti de libération kanak (Palika) sont représentés au Congrès du territoire.

10. Le FLNKS a eu des difficultés à définir son organisation interne et sa stratégie politique et se trouve sans dirigeant depuis 2002 du fait de scissions au sein de l'alliance. Il insiste pour qu'un futur vote concernant le statut de la Nouvelle-Calédonie porte sur la pleine indépendance plutôt que sur l'approbation de la continuité des relations avec la France, comme le préconise le parti anti-indépendantiste RPCR et la direction du parti AE⁵.

11. Les dernières élections aux trois assemblées de province, qui déterminent également la composition du Congrès, l'organe législatif de la Nouvelle-Calédonie, ont eu lieu le 9 mai 2004. Elles ont mis un terme à 25 années de domination du RPCR au sein du Gouvernement calédonien (voir par. 9 ci-dessus). Pour sa première participation aux élections, l'AE a obtenu 16 des 54 sièges du Congrès, autant que le RPCR. L'UC, l'un des partis habituellement chapeautés par le FLNKS, a décidé de présenter ses propres candidats. Le FLNKS a obtenu neuf sièges et l'UC sept. Le FN a remporté quatre sièges au Congrès et deux partis mineurs en ont obtenu un chacun. Le nombre d'élus opposés à l'indépendance est ainsi passé de 31 à 36. Selon un rapport de l'Assemblée nationale française, cette progression est principalement due aux divisions entre indépendantistes. Dans la province Sud, où le mouvement indépendantiste était scindé en plusieurs listes, aucune n'a reçu les 5 % de voix nécessaires pour obtenir un siège⁶.

12. Au niveau provincial, l'AE a remporté 19 des 40 sièges dans la province Sud, tandis que la province Nord est restée entre les mains du FLNKS et de l'UC, qui ont obtenu, respectivement, 11 et 9 sièges sur 22. L'alliance indépendantiste a dominé les élections dans les îles Loyauté en remportant 6 des 14 sièges. Dans chaque province, un membre du parti arrivé en tête a été élu Président de l'Assemblée de province et détient le pouvoir exécutif. Le RPCR a ainsi perdu la présidence de la province Sud, considérée comme son fief après 25 années de mandat de M. Lafleur, également Président du parti. En janvier 2005, M. Lafleur a démissionné de son poste de Président du RPCR et a été remplacé par M. Pierre Frogier⁷. Au vu de ces résultats, un rapport de l'Assemblée nationale française évoque une scission politique grandissante entre le Nord, favorable à l'indépendance, et le Sud, qui y est opposé⁶. Les prochaines élections au Congrès et aux assemblées de province sont prévues pour 2009.

13. La stabilité politique en Nouvelle-Calédonie peut être menacée par la « clause de collégialité » de l'Accord de Nouméa en vertu de laquelle si l'un des 11 membres du Gouvernement démissionne et s'il n'est pas remplacé par un autre membre de son parti, l'ensemble du Gouvernement doit être réélu par le Congrès territorial. Comme cela a été le cas par le passé, il se pourrait que des partis politiques mécontents aient à nouveau recours à cette clause pour forcer de nouvelles élections⁸.

14. Suite aux bouleversements politiques amenés par les élections de mai 2004 avec l'émergence et le succès immédiat de l'AE, la composition du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est devenue particulièrement complexe. Lors de l'élection initiale du 10 juin 2004, le Congrès a fixé à 11 le nombre des membres du Gouvernement et décidé que l'AE occuperait cinq sièges au sein du Gouvernement collégial, le RPCR trois, le FLNKS deux et l'UC un. Le nouveau gouvernement a ensuite élu M^{me} Marie-Noëlle Thémereau (AE) Présidente et réélu l'écrivain kanak M^{me} Déwé Gorodey (FLNKS) Vice-Présidente. La discorde qui s'est ensuivie et qui a amené des observateurs à évoquer la possibilité de nouvelles élections législatives a pris fin lorsque le RPCR a obtenu un siège de plus, aux dépens de l'AE. Le 29 juin 2004, M^{me} Thémereau a enfin réuni les voix nécessaires pour être élue Présidente de même que M^{me} Gorodey pour être élue Vice-Présidente. Ainsi, pour la première fois, le gouvernement du territoire est dirigé par deux femmes⁹.

15. Au vu des résultats de l'élection et des événements qui ont suivi, M. Frogier a prédit, lors d'un discours devant l'Assemblée nationale française en novembre 2004,

une nouvelle période d'instabilité, déclarant que son parti, le RPCR, avait été « exclu systématiquement de toutes les responsabilités par une coalition ... contre nature¹⁰ ». Dans sa déclaration de politique générale d'août 2004, son successeur, M^{me} Thémereau, a cependant affirmé avec insistance que l'absence de majorité absolue à la fois au Congrès et au Gouvernement reflétait la nature de l'Accord de Nouméa, qui prévoyait que le pouvoir ne devait pas être monolithique mais partagé¹¹.

16. En ce qui concerne les institutions de l'État français, à l'issue des élections sénatoriales de septembre 2001, le sénateur sortant M. Simon Loueckhote (RPCR) a été réélu pour un autre mandat de neuf ans. Lors de l'élection présidentielle, M. Jacques Chirac (Rassemblement pour la République) a obtenu 80,72 % des voix, contre 19,58 % pour M. Jean-Marie Le Pen¹². Aux élections législatives de juin 2002, les électeurs néo-calédoniens ont réélu deux membres du parti intégrationniste, le RPCR, à savoir M. Lafleur, député à Paris depuis 24 ans, et M. Frogier¹³.

17. L'État français est représenté sur le territoire par le Haut Commissaire de la République, M. Michel Mathieu, nommé en septembre 2005.

18. Comme le prévoit l'Accord de Nouméa, les nouvelles institutions ont commencé à adopter des « lois du pays » qui ont force de loi et ne peuvent être contestées que devant le Conseil constitutionnel. Elles en ont adopté 39 depuis 1999, dont 5 au cours de la période considérée. Les lois votées au cours des deux dernières années ont trait à diverses questions sociales, financières, douanières et fiscales¹⁴.

19. Par le passé, malgré les avancées institutionnelles et administratives considérables qui viennent d'être évoquées, les progrès ont souvent été freinés par les frictions entre le RPCR et le FLNKS sur la question de la collégialité gouvernementale – que les deux partis interprètent différemment. Ils se sont opposés sur des questions telles que la composition du corps électoral, les activités minières et surtout l'application de l'Accord de Nouméa. La nouvelle Présidente du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, M^{me} Thémereau, et son parti ont promis de reprendre la mise en œuvre des engagements énoncés dans l'Accord de Nouméa, en collaboration avec les dirigeants autochtones kanaks, surtout en ce qui concerne la réforme sociale. À cet égard, le Gouvernement a relevé le salaire minimum et a commencé à s'attaquer au manque chronique de logements à loyer modéré. Il instaurera l'enseignement des langues indigènes dans les écoles en 2006 et conduira des politiques tendant à intégrer un plus grand nombre de Kanaks dans le circuit commercial officiel et les services ministériels. Le Gouvernement demeure toutefois opposé à la pleine indépendance du territoire, tandis que les dirigeants kanaks y sont favorables pour la plupart, et il s'impatiente de plus en plus devant les lenteurs de la mise en application de l'Accord de Nouméa⁵.

20. En janvier 2006, le Secrétaire général de l'ONU a reçu une lettre du Conseil des droits pour le peuple autochtone (CNDPA) en Kanaky-Nouvelle-Calédonie (CNDPA), se disant mécontent de l'application de l'Accord de Nouméa. Selon le CNDPA, le peuple autochtone kanak a été systématiquement exclu du transfert de compétences prévu par l'Accord et constamment sous-représenté dans les structures gouvernementales et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Le CNDPA a saisi les Nations Unies de cette question.

21. En 2004, le Gouvernement français a manifesté son intention de rester un arbitre impartial et engagé pendant la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa et le Président Chirac a insisté sur le rôle du Gouvernement français en tant que partenaire dans le cadre du transfert de nouvelles compétences à la Nouvelle-Calédonie. Tout en assurant que l'Accord de Nouméa serait intégralement appliqué et respecté par l'État français, il a ajouté que celui-ci participerait à l'élaboration de projets dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de la coopération régionale et de la métallurgie⁴.

22. Comme le mentionne le paragraphe 10, des dissensions au sein du camp indépendantiste sont apparues en octobre 2001, date à laquelle un dirigeant du FLNKS, M. Roch Wamytam, a démissionné du Gouvernement, et depuis que les tensions entre les diverses composantes du parti, y compris entre celles représentées au Congrès, se sont intensifiées. Le Palika défend une position modérée en ce qui concerne l'application de l'Accord de Nouméa, tandis que l'UC a radicalisé son engagement indépendantiste¹⁵. L'ensemble du processus de mise en œuvre de l'Accord de Nouméa pourrait être menacé par cette instabilité permanente et, d'après l'Economist Intelligence Unit, l'éventualité d'une dissolution du FLNKS ne peut toujours pas être écartée⁸.

23. En janvier 2005, le Comité des signataires de l'Accord de Nouméa s'est réuni à Paris. Au préalable, il a fallu décider si l'AE pouvait prendre part au processus de suivi, censé à l'origine réunir la France et les signataires initiaux de l'Accord. Le RPCR était contre la participation du nouveau parti mais un compromis a finalement été trouvé, aux termes duquel chaque délégation pouvait comprendre des membres d'autres partis, tels que l'AE¹⁵. D'après le relevé des conclusions de la réunion, les questions suivantes ont été abordées : la composition du corps électoral pour les élections en Nouvelle-Calédonie, l'introduction de l'euro, les nouveaux contrats de développement pour la période 2006-2009 et les effets du nouveau recensement sur le soutien financier accordé à la Nouvelle-Calédonie.

24. Les conditions de participation au scrutin ont une importance cruciale dans l'application de l'Accord de Nouméa. En novembre 2005, l'Union calédonienne (UC) a réélu Pascal Naouna en tant que Président, partisan d'un corps électoral fixe, avec pour règle que seules les personnes nées en Nouvelle-Calédonie seraient admises à voter sur l'avenir du territoire. Voilà qui allait à l'encontre de la position adoptée en octobre 2005 par le président du Rassemblement RPCR Pierre Frogier, qui défendait les dispositions prévoyant un corps électoral « mobile », selon lequel il faudrait simplement exciper de 10 années de résidence sur le territoire pour être admis à participer au référendum sur l'indépendance, qui doit se tenir entre 2014 et 2019. Au cours du même mois, le parti LKS (Libération kanake socialiste) a réaffirmé son opposition à ces dispositions, même pour les non-autochtones qui auront résidé en Nouvelle-Calédonie depuis 20 ans lors du vote¹⁶. Lors de son déplacement à Nouméa en 2003, le Président Jacques Chirac a promis de régler la question de l'inscription sur les listes électorales avant la fin de son mandat¹⁵.

25. Les tensions ethniques entre Kanaks et résidents originaires du territoire français de Wallis-et-Futuna et les affrontements en 2001 et 2002 (voir A/AC.109/2002/13, par. 30 à 32, A/AC.109/2003/7, par. 32 et A/AC.109/2005/13, par. 37 et 38) constituent un autre facteur politique qui a continué de provoquer des tensions en Nouvelle-Calédonie.

D. Relations extérieures

26. Le cadre juridique dans lequel la Nouvelle-Calédonie peut établir des relations extérieures relève de la loi organique de 1999. À cet égard, les participants à la réunion du Comité des signataires de l'Accord de Nouméa tenue en janvier 2002 sont convenus de la nécessité de renforcer les relations commerciales et autres avec les grandes entités de la région du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande) et avec les autres États insulaires, et aussi de consolider les relations au sein des organisations régionales. Une autre préoccupation avait trait à la nécessité de consolider les liens avec l'Union européenne, compte tenu de son poids politique, commercial et financier.

27. Sur ce plan multilatéral, la Nouvelle-Calédonie a renforcé ses liens avec l'Union européenne, auprès de laquelle elle a le statut de territoire associé. La Nouvelle-Calédonie a participé au Forum de l'Union européenne et des pays et territoires d'outre-mer qui s'est tenu à Papeete (Tahiti) du 29 mars au 1^{er} avril 2005. Il y a été question de la coopération régionale et du développement économique et de l'avenir des contrats d'association entre l'Union européenne et les territoires d'outre-mer. En mai 2005, la Nouvelle-Calédonie et les territoires d'outre-mer ont participé au référendum en France sur la constitution de l'Union européenne, qui a été rejetée par 55 % des votants¹⁷.

28. Autre question importante touchant également aux liens entre la Nouvelle-Calédonie et l'Union européenne : l'introduction de l'euro dans le territoire d'ici à 2007. À l'heure actuelle, la monnaie du territoire est le franc de la Communauté française du Pacifique (franc CFP), dont le taux de change est aligné sur l'euro. Selon la Présidente du gouvernement du territoire, M^{me} Thémereau, cette introduction est conditionnée par un consensus des principales forces politiques calédoniennes. L'Union européenne souhaite que les trois territoires français du Pacifique manifestent une volonté commune d'adopter de concert la monnaie européenne¹⁸.

29. En octobre 2005, au trente-sixième Forum des îles du Pacifique en Papouasie-Nouvelle-Guinée, les dirigeants ont approuvé le Cadre d'action régional du Pacifique pour des nations et collectivités résilientes aux catastrophes, 2005-2015, ainsi que le rapport du Comité ministériel du forum sur la Nouvelle-Calédonie. Les dirigeants ont salué la forte volonté politique d'application de l'Accord de Nouméa et ont loué le Comité ministériel du forum pour le rôle qu'il continue de jouer en suivant l'évolution de la situation dans le territoire et en encourageant une participation régionale plus étroite¹⁹. La Nouvelle-Calédonie a le statut d'observateur auprès du Forum depuis 1999.

30. Sur le plan bilatéral, la Nouvelle-Calédonie a accueilli en mars 2005 le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, qui était en visite officielle. Conformément au souhait exprimé par le Président Chirac lors du sommet France-Océanie de juillet 2003, une nouvelle forme de coopération s'est établie entre l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande en matière de surveillance des zones de pêche. Donnant suite à une invitation faite alors par la Nouvelle-Zélande, la Présidente Thémereau y a fait sa première visite officielle en juillet 2005. Les entretiens qu'elle a eus avec le Premier Ministre néo-zélandais et son Conseil des ministres ont porté sur la coopération régionale, la situation économique et la politique commerciale²⁰.

III. Situation économique

A. Généralités

31. Du fait de ses atouts économiques considérables, la Nouvelle-Calédonie est au nombre des pays les plus prospères du Pacifique. Le revenu annuel moyen par habitant (12 800 dollars des États-Unis) y est l'un des plus élevés de la région du Pacifique²¹. Toutefois, la Nouvelle-Calédonie pâtit des déséquilibres structurels existant de longue date entre la province Sud, dominante sur le plan économique, et les provinces Nord et des îles Loyauté, beaucoup moins développées. En conséquence, une partie importante des initiatives prises par le Gouvernement français et les institutions néo-calédoniennes depuis 10 ans dans le cadre des Accords de Matignon de 1988 (voir A/AC.109/2000, par. 9 à 14) et de l'Accord de Nouméa de 1998 ont visé à rééquilibrer les infrastructures, les services sociaux et les possibilités d'emploi entre les trois provinces. Ainsi, 70 % de l'aide apportée par l'État au territoire vont à des investissements dans la province Nord et les îles Loyauté, les 30 % restants étant destinés à la province Sud. En janvier 2002, après la deuxième réunion des signataires de l'Accord de Nouméa, le Gouvernement français a annoncé que l'aide économique qu'il fournirait à la Nouvelle-Calédonie au cours de la décennie à venir serait essentiellement consacrée à l'industrie du nickel, au tourisme et à l'enseignement²². En outre, 19 millions d'euros ont été réservés pour des contrats d'investissement entre l'État français et les communes du territoire. En 2005, l'État a alloué à ces communes deux dotations totalisant 7 millions d'euros. La Puissance administrante a signalé des lenteurs dans l'utilisation des crédits, dues aux difficultés rencontrées dans la constitution des dossiers, le financement des déficits et l'exécution des projets¹⁵. À la fin de 2003, 19 communes avaient signé avec l'État des contrats portant sur les travaux routiers, la construction de bâtiments publics et de nouvelles écoles et les réseaux d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'élimination des déchets.

32. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, l'État français a continué d'offrir des incitations fiscales afin d'encourager les investissements dans les territoires d'outre-mer de façon générale, ainsi que des mesures d'allègement spécifiques visant à renforcer les secteurs de la métallurgie et des mines, de l'hôtellerie, du logement, des transports et des concessions de service public en Nouvelle-Calédonie.

33. La Nouvelle-Calédonie continuera cependant de dépendre étroitement des subventions directes de la France, qui représentent environ 30 % de son produit intérieur brut. Environ 80 % de ces subventions sont consacrés à la santé, à l'enseignement et aux traitements des fonctionnaires, le reste étant utilisé pour financer des programmes de développement, principalement dans la province Nord et dans la province des îles Loyauté. En décembre 2005, le Gouvernement français a fait savoir qu'il portait l'aide financière au territoire à 910 millions d'euros (soit 4 015 euros par habitant). Ce montant comprend 128 millions pour la défense, 16,2 millions pour la justice et 21,2 millions pour les finances et l'industrie¹⁵.

34. En août 2005, le gouvernement territorial a annoncé un excédent budgétaire de quelque 10 milliards de francs CFP. Le budget de 2006, qui s'établit à 114 milliards de francs CFP et qui a été adopté par le Congrès du territoire en décembre 2005, a pris en compte les fortes anticipations d'un essor dans le domaine de l'extraction de nickel. La Fédération des employeurs a toutefois averti que la dégradation des

relations entre les partenaires sociaux et le nombre élevé de grèves sur le territoire pourraient avoir de graves répercussions sur l'économie locale²³. En décembre 2005, les provinces Nord et Sud ont adopté pour 2006 des budgets totalisant 600 millions de dollars. Plus de 100 millions sont affectés à l'investissement d'équipement, et le reste au logement social, la promesse ayant été faite de construire 1 000 logements par an, de rénover les écoles et de favoriser le développement économique. Le 1^{er} janvier 2005, le salaire minimum mensuel a été augmenté, passant à 110 000 francs (environ 1 200 dollars); il est prévu qu'il sera relevé en 2006 et en 2007, pour s'établir à 120 000 francs CFP²⁴.

35. Par ailleurs, ainsi qu'il est indiqué plus haut au paragraphe 28, la monnaie néo-calédonienne, le franc CFP, pourrait être remplacée par l'euro d'ici deux ans si les trois territoires français du Pacifique manifestent une volonté commune de l'adopter. La Chambre de commerce a commandé des études de faisabilité, et son président a déclaré que l'euro faciliterait les échanges commerciaux, favoriserait l'épargne et attirerait l'investissement étranger. En revanche, les partis indépendantistes s'opposent à tout changement, invoquant le fait qu'aux termes des dispositions de l'Accord de Nouméa, les questions liées à la monnaie relèveront de la compétence locale, et qu'adopter l'euro ne ferait que contribuer à resserrer les liens entre la Nouvelle-Calédonie et la France²⁵.

B. Emploi

36. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, 7 842 personnes étaient sans emploi à la fin décembre 2004, ce qui correspond à un taux de chômage d'environ 9,4 %. La Puissance administrante note également que les conflits du travail sont fréquents en Nouvelle-Calédonie et qu'ils donnent lieu à des grèves et à des lockouts avec, pour conséquence, la perte de nombreuses heures de travail. Bien que le gouvernement de la liste « Avenir Ensemble » soit plus conciliant avec la population kanake, le contexte économique et politique continuera d'être marqué par des conflits industriels et des grèves, accompagnés parfois de violence²⁶.

C. Ressources minières

37. L'économie de la Nouvelle-Calédonie est dominée par l'industrie du nickel. On estime que le territoire, troisième producteur mondial de nickel après la Russie et le Canada, compte au moins 25 % des réserves mondiales de ce métal²⁷, réalise 6 % de la production mondiale et emploie quelque 3 500 personnes dans des entreprises minières de différentes tailles. C'est un secteur très dynamique, qui assure entre 80 et 90 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie et génère de nombreuses activités économiques, mais fragile car il dépend presque exclusivement de la demande internationale et des cours du nickel. L'accent continue donc d'être mis sur le développement de l'industrie métallurgique locale (qui crée davantage de richesses) plutôt que sur les exportations minières. La demande chinoise de nickel néo-calédonien, qui demeure la plus élevée, a augmenté de 30 % en 2005. En outre, les cours du nickel ont progressé de plus de 30 % pendant l'année¹⁵.

38. Trois grands projets d'extraction de nickel sont actuellement en cours dans le territoire, à savoir celui de la Société Le Nickel (SLN), celui de Falconbridge

Limited et celui de l'International Nickel Corporation (INCO) (voir A/AC.109/2000/4, par. 30 à 32, A/AC.109/2001/14, par. 33 à 36 et A/AC.109/2002/13, par. 36 et 37). Ces projets dont on espère qu'ils engendreront une croissance économique sensible restent toutefois controversés, pour des raisons écologiques et financières. Le débat concernant l'impact de nouveaux projets d'extraction de nickel sur le milieu marin vierge de la Nouvelle-Calédonie a été entamé il y a plusieurs années. La barrière de corail est longue de 1 600 kilomètres et recouvre environ 8 000 kilomètres carrés. Elle pourrait faire l'objet d'importants travaux de recherche, de l'avis de la communauté scientifique, et est également un site touristique majeur. Les Kanaks considèrent que les droits d'exploitation sont bradés, que les retombées économiques ne vont pas aux régions les plus pauvres du territoire et que l'exploitation des mines nuira à l'environnement²⁶.

39. Le premier projet, c'est-à-dire celui de la Société Le Nickel (SLN), filiale néocalédonienne de l'entreprise publique française ERAMET, prévoit un investissement compris entre 140 millions et 190 millions d'euros dans la fonderie de Doniambo afin de porter le chiffre de la production de 60 000 à 75 000 tonnes par an. D'après le Gouvernement français, ce projet de rénovation, qui prévoit la modernisation de l'un des trois ateliers de fusion de la fonderie de Doniambo et d'une autre mine de la SLN, à Tiebaghi, s'est poursuivi en 2003 et le lancement de la production est prévu pour 2006⁸.

40. Le deuxième projet est une coentreprise entre la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), contrôlée par les Kanaks, et la société canadienne Falconbridge Limited, récemment acquise par INCO. Le projet prévoit la construction d'une fonderie dans la province Nord en vue de traiter le nickel provenant des montagnes de Koniambo. On estime que cette fonderie produira environ 60 000 tonnes de nickel par an et qu'elle créera 800 emplois directs et 2 000 emplois indirects. Elle se situe également au cœur d'un vaste projet qui vise à créer des richesses et des emplois dans la province Nord, sous-développée sur le plan économique, grâce à la construction d'une centrale électrique, d'un port en eau profonde et d'un barrage hydraulique, qui, prévoit-on, porteront à 6,5 % la croissance à long terme de la Nouvelle-Calédonie²⁸. La production ne devrait pas commencer avant 2008-2009, mais le Gouvernement de la province Nord a lancé en 2004 la construction d'immeubles résidentiels et commerciaux autour du site de Koniambo afin de faire face à l'accroissement de population qui sera provoqué par l'ouverture de la mine⁸.

41. La réalisation du troisième projet de la société canadienne INCO visant l'implantation d'une nouvelle mine de nickel et d'une fonderie à Goro (province Sud) a repris au début de l'année 2005, après de longs retards. Toutefois, selon l'Economist Intelligence Unit, elle pourrait être ralentie par des manifestations motivées par des préoccupations écologiques et des différends industriels. L'arrestation, en février 2005, de deux dirigeants kanaks à un barrage bloquant l'accès au site de la mine de nickel de Goro, donne à penser qu'elle ne se fera pas sans heurts. Le Président du Comité Rhéébu Nùù, groupe de défense des intérêts des autochtones, s'oppose à l'ouverture de la mine pour des raisons écologiques, en particulier à cause du rejet des eaux usées dans l'océan. L'un de ces chefs de clan, Hilarion Vendegou, estimait que s'opposer à la création de la mine était contraire aux intérêts économiques à long terme de son peuple²⁶.

42. Les trois provinces ont décidé d'acquérir au total 10 % des parts de Goro Nickel. À l'origine, ces parts étaient la propriété du Bureau français de recherches

géologiques et minières. À moins de nouveaux retards, l'exploitation de la mine devrait commencer en 2007 et produire jusqu'à 60 000 tonnes de nickel et 5 000 tonnes de cobalt par an²⁹.

43. En juillet 2005, la Nouvelle-Calédonie a accueilli le Colloque international sur le nickel. À cette occasion les débats ont porté sur des questions écologiques et sociales, et des délégations internationales ont visité les projets de la SLN, de Falconbridge et d'INCO. Il s'agissait essentiellement de déterminer dans quelle mesure ces projets, appelés à définir la réalité économique du territoire pendant les prochaines décennies, vont procurer de vrais emplois aux Kanaks. S'agissant des projets des sociétés Falconbridge et INCO, les délégués ont souligné qu'il appartenait aux syndicats canadiens et néo-calédoniens de collaborer entre eux et avec des organisations écologiques et autres associations pour veiller à la mise en place d'une réglementation d'application.

D. Tourisme

44. En 2003, le Gouvernement néo-calédonien a décidé que les ressortissants japonais, qui représentent la principale clientèle de l'industrie touristique, pouvaient se rendre en Calédonie pendant 90 jours sans avoir besoin de visa. En outre, d'après la Puissance administrante, le Ministre français des affaires étrangères a proposé à la Chine d'entamer la négociation d'un accord donnant aussi à la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française le statut de « destination touristique autorisée » pour les touristes chinois⁴. Cependant, l'instabilité politique et les grèves incessantes demeurent les deux principaux problèmes qui affectent le secteur touristique. Le territoire pâtit de la concurrence d'autres îles du Pacifique présentant beaucoup d'attraits, comme Hawaii et Guam²³.

45. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, les entrées de touristes ont baissé d'un peu plus de 20 % depuis le début de 2005, en raison de la baisse du nombre de touristes français et japonais, notamment. En revanche, le nombre de touristes australiens et néo-zélandais a augmenté respectivement de près de 40 % et 45 %¹⁵.

46. Un plan stratégique de relance de l'industrie touristique, que le Gouvernement a fait réaliser et qu'il a publié en décembre 2005, vise à multiplier par trois le nombre de touristes pendant la période 2005-2015, afin de le porter à 180 000. Il comporte trois volets, à mettre en œuvre en 2006, 2008 et 2012, et il visera à diversifier les destinations touristiques en dehors de Nouméa. Le premier volet comporte une nouvelle stratégie de promotion et financera la construction de résidences locatives destinées à une clientèle touristique haut de gamme. Le deuxième volet fera augmenter de 1 200 chambres le parc hôtelier en vue de donner une nouvelle image de l'offre touristique. Le dernier volet consolidera la place de la Nouvelle-Calédonie sur le marché touristique international³⁰.

47. Le croisiériste international P&O Cruises a décidé de faire de la Nouvelle-Calédonie son principal port d'escale dans le cadre de l'augmentation du nombre de ses croisières au départ de l'Australie. Résultat, le nombre des visites de navires de P&O Cruises en provenance d'Australie a augmenté d'un peu plus de moitié en 2005, tandis que les visites aux îles Loyauté, prévoit-on, augmenteront de 30 % en 2006. Les trois paquebots couvrant cet itinéraire font escale dans le nouveau port d'Ouvéa depuis 2005. La Nouvelle-Calédonie, qui accueille près de la moitié des

visites de port de ces trois paquebots, est désormais la destination la plus fréquentée par P&O Cruises dans la région. Dans un avenir proche, P&O Cruises ajoutera le port de Maré, dans les îles Loyauté, à la liste des destinations de plus en plus nombreuses qu'il desservira sur le territoire. Les autres escales sont Nouméa, la baie d'Émeraude et l'île des Pins²⁶.

E. Autres secteurs économiques

48. Les autres secteurs qui contribuent au produit intérieur brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie sont l'administration publique, le commerce, les services, le bâtiment et les travaux publics, la petite et moyenne industrie, l'agriculture et le tourisme.

49. L'agriculture et la pêche ne représentent environ que 2 % du PIB, mais occupent une place centrale dans la société néo-calédonienne, puisqu'elles emploient environ 30 % de la population et freinent ainsi l'exode rural. Des projets de développement rural ont été lancés en vue de consolider le marché local et donc de réduire les importations de produits alimentaires. La diversification du secteur agricole et l'expansion de l'aquaculture et de la filière pêche se poursuivront en 2006 et 2007. Le secteur de la pêche est sous-développé, la pêche commerciale ne représentant qu'un tiers des prises totales, pour l'essentiel du thon exporté vers le Japon. Tandis que les autorités de la province Nord et des îles Loyauté ont continué à agrandir leurs flottes de pêche, il y a une inquiétude croissante au sujet de l'appauvrissement des stocks de certaines espèces de thon dans la région, en raison de la surpêche, des changements climatiques et des variations de température de l'océan. Par ailleurs, la région étant fortement tributaire de l'étranger pour le pétrole, les nouveaux carburants, comme l'éthanol fabriqué à partir de la canne à sucre, connaissent un regain d'intérêt⁵.

50. L'industrie aquacole, composée principalement d'élevages de crevettes destinées à l'exportation, a été perturbée par un conflit entre les deux principaux producteurs, la Société des producteurs aquacoles calédoniens (SOPAC), subventionnée par l'État français, et la société privée Blue Lagoon. Arguant que le marché est trop petit pour deux producteurs, la SOPAC s'est opposée à ce que le gouvernement territorial accorde à Blue Lagoon le même allègement fiscal que celui dont elle bénéficie depuis 20 ans. La SOPAC a déclaré que Blue Lagoon, qui a remporté un contrat de cinq ans en vue de l'approvisionnement en crevettes de l'une des plus grandes chaînes de supermarchés français, pourrait l'acculer à la faillite. Selon les conclusions d'un institut de recherche français, pour maintenir un niveau de reproduction satisfaisant, les sociétés aquacoles devront croiser leur souche de crevettes, venue au départ d'Amérique du Sud, avec d'autres souches qui seraient importées d'Hawaii³¹.

IV. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

51. À sa 9^e séance tenue le 16 juin 2005 (voir A/AC.109/2005/SR.9), le Comité spécial de la décolonisation a adopté une résolution présentée par les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, par laquelle toutes les parties concernées par la question du statut de la Nouvelle-Calédonie étaient instamment priées de continuer à favoriser un cadre pour la progression pacifique de ce territoire vers un acte d'autodétermination (voir A/AC.109/2005/L.9). Ce cadre préserverait les droits de tous les Néo-Calédoniens, surtout du peuple autochtone kanak.

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

52. À sa 5^e séance, le 10 octobre 2005, la Quatrième Commission a achevé son examen des questions politiques spéciales et de la décolonisation et a adopté par consensus un projet de résolution sur la question de la Nouvelle-Calédonie. Prenant la parole, le représentant du FLNKS, M. Roch Wamytan, a affirmé que son peuple aspirait à l'indépendance et que cela n'était pas négociable, que le FLNKS a signé l'Accord de Nouméa afin de mettre fin au régime colonial, conformément à la politique énoncée par les Nations Unies. Cet accord est un texte international conforme au droit international, tendant à impliquer les Kanaks dans tous les aspects de la transition afin de préparer l'accession du futur État. M. Wamytan a affirmé aussi que la Puissance administrante continuait de financer l'implantation d'Européens, tandis que les grands projets métallurgiques et les dégrèvements fiscaux attiraient l'immigration vers la province Sud, ce qui pourrait conduire à terme au morcellement de la Nouvelle-Calédonie. Il a dénoncé l'exploitation des ressources naturelles, qui, estime-t-il, porte atteinte à l'esprit de l'Accord de Nouméa. Il a dit par ailleurs que le vote concernant les conditions de participation à un éventuel référendum sur l'autodétermination, qui avait été différé en 2006, allait probablement être reporté à une date indéterminée en raison des prochaines élections présidentielles françaises en 2007 (voir A/AC.4/60/SR.5). Comme le mentionne le paragraphe 24, le Président Jacques Chirac a promis de régler cette question avant la fin de son mandat.

C. Assemblée générale

53. À sa 62^e séance plénière, le 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/115 sur la question de la Nouvelle-Calédonie, sans la mettre aux voix.

Notes

- ¹ Les informations contenues dans le présent document sont tirées de documents communiqués au Secrétariat par le Gouvernement français le 22 janvier 2003 et de diverses publications.
- ² Institut de la statistique et des études économiques 2004 – Nouvelle-Calédonie.
- ³ Pacific Islands Report, 1^{er}-20 septembre et 10 décembre 2004.
- ⁴ Puissance administrante, « L'évolution de la Nouvelle-Calédonie en 2004 ».
- ⁵ Economist Intelligence Unit, country Report, décembre 2005.
- ⁶ Assemblée nationale, rapport n° 1868, 13 octobre 2004.
- ⁷ Pacific Islands Report, 23 juin 2004.
- ⁸ Economist Intelligence Unit, Country Report New Caledonia, décembre 2003.
- ⁹ Pacific Islands Report, 13 juillet 2004.
- ¹⁰ Pierre Frogier, discours devant l'Assemblée nationale française, 9 novembre 2004.
- ¹¹ Marie-Noëlle Thémereau, Déclaration de politique générale, 17 août 2004.
- ¹² Agence France-Presse, 22 avril 2002; *Le Monde*, 23 avril 2002.
- ¹³ *Oceania flash*, 17 juin 2002.
- ¹⁴ Rapport annuel de la France aux Nations Unies : La Nouvelle-Calédonie, décembre 2005.
- ¹⁵ Pacific Island Report, 12 janvier 2005.
- ¹⁶ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 5 juillet 2005.
- ¹⁷ BBC News, 31 mai 2005.
- ¹⁸ Marie-Noëlle Thémereau, « Déclaration de politique générale », 17 août 2004. conclusions du Comité des signataires de l'Accord de Nouméa, 20 janvier 2005.
- ¹⁹ Communiqué, 36^e Forum des îles du Pacifique.
- ²⁰ Ambassade de France en Nouvelle-Zélande, <www.ambafrance-nz.org>, mars-juillet 2005.
- ²¹ *L'Humanité*, 3 janvier 2003; Virtual Information Center, 30 janvier 2004 (voir <<http://www.vic-info.org>>).
- ²² Agence France-Presse, 22 janvier 2002; Economist Intelligence Unit, 21 mars 2002.
- ²³ *Pacific Magazine*, 28 décembre 2005.
- ²⁴ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 19 juillet 2005 (<www.info.lnc.nc/caledonie>); Radio New Zealand International, 23 décembre 2005 (<www.rnzi.com>).
- ²⁵ Oceania Flash, 23 octobre 2002; Economist Intelligence Unit, *ViewsWire*, 18 décembre 2002; Economist Intelligence Unit, Country Report New Caledonia, mars 2005.
- ²⁶ Economist Intelligence Unit, mars 2005.
- ²⁷ Ibid., décembre 2002.
- ²⁸ Ibid., mars 2006.
- ²⁹ INCO Limited, 18 février 2005 (voir <www.inco.com>).
- ³⁰ *Les Nouvelles Calédoniennes*, 16 décembre 2005.
- ³¹ Economist Intelligence Unit, mars 2003.